

Audience du 4 novembre 2008

RG : 11-08-003252

RG : 11-08-003278

RG : 11-08-003773

A Madame le Président du Tribunal
d'Instance de Lille

CONCLUSIONS RESPONSIVES ET RECAPITULATIVES

**POUR : La société DALKIA France, dont le siège social est sis 37, avenue du
Maréchal de Lattre de Tassigny BP 38, 59875 SAINT ANDRE LES LILLE**

Demanderesse,

Intervenante volontaire dans les instances initiées par :

1. la Fédération Nationale des Salariés de la Construction
La CGT Dalkia Nord
Monsieur Olivier Rocmans
2. Messieurs Benoît Vermont et Jean-Loup Deloof

**Ayant pour avocat : Maître Stéphanie Guedes da Costa
Maître Isabelle Zakine-Rozenberg
Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer
2-4 rue Paul Cézanne
75008 Paris
Tel. 01.44.56.29.97
Fax 01.44.56.44.00
Toque n° J007**

CONTRE :

- **Le syndicat CGT-E, c/o Ali BEN DRIS 1, avenue du Général Dodds – 75012 Paris, pris en la personne de son représentant légal, Monsieur Bruno SINAGOGA en qualité de Secrétaire-Général du syndicat CGT-E**
- **Monsieur Bruno SINAGOGA, désigné par le CGT-E en qualité de délégué syndical central dont l'adresse est 34, Chemin du pas du Rey -- Lieu dit Lago – 33670 Sadirac**
- **Monsieur Olivier CADARIO, désigné par le CGT-E en qualité de représentant syndical au comité central d'entreprise, dont l'adresse est 56, rue Marceau, 95430 Auvers-sur Oise**